

CHAUFFAGE Exigeons l'Achat en direct du Gaz!

(mars 2013)

Lors des contrôles des charges locatives le SLC-CSF a mis en évidence que les sociétés de chauffage revendaient le gaz à Paris Habitat avec une marge évaluée

> à plus de 5 millions d'euros par an payée par les locataires de Paris Habitat.

Emmanuel SPINAT, représentant SLC-CSF des locataires, a donc demandé dès 2011, que Paris Habitat assure l'achat et la gestion du gaz en direct sans passer par les chauffagistes.

> A l'issue d'échanges avec Paris Habitat, Stéphane Dambrine, Directeur général, a confirmé son accord pour cette évolution.

Ainsi dès 2012, 3200 logements ont déjà fait l'objet de nouveaux contrats avec l'achat en direct du gaz, et 6200 logements bénéficieront de ces nouvelles conditions en 2013 soit une économie estimée à 1 million d'euros par an pour ces premiers locataires.

Le SLC-CSF demande que tous les groupes concernés puissent bénéficier d'ici 2015, de ces économies du coût du chauffage, et de l'eau chaude par l'achat en direct du gaz par Paris Habitat. au fur et à mesure que les contrats en cours se termineront.

Locataires, soutenez l'action du SLC-CSF pour une meilleure maîtrise des charges de chauffage.



SECURITE INCENDIE Des détecteurs de fumées vont être installés à Paris Habitat

La loi du 9 mars 2010 prévoit l'obligation pour les locataires d'installer dans leurs logements des détecteurs de fumée avant le 9 mars 2015.

Dès le début 2012, des négociations ont été ouvertes avec Paris Habitat afin d'éviter que des détecteurs onéreux et de mauvaise qualité soient acquis par les locataires, notamment suite à la visite de démarcheurs peu scrupuleux.

A l'issue d'une concertation de plusieurs mois, un accord a été signé avec Paris Habitat concernant l'installation par une entreprise spécialisée de Détecteurs Avertisseurs Autonomes de Fumées dans les logements.

Ainsi,
Paris Habitat assurera aux locataires,
pour un prix fixe et maximum
de 55 centimes € par mois et par logement,
la fourniture et l'installation de détecteurs aux normes
avec garantie de remplacement durant 10 ans.

Le SLC-CSF se félicite de cet accord qui permettra à tous les locataires de respecter leurs obligations dans de bonnes conditions financières et surtout d'assurer une meilleure sécurité incendie dans leur logement.

Locataires, soutenez les actions du SLC-CSF pour l'amélioration de vos conditions de vie.